

Dossier D'information Mairie



(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site T40732

Chemin des Bour nouviers 95220 HERBLAY-SUR-
SEINE

Construction d'une nouvelle antenne-relais portant les différentes générations de technologie mobiles

Date : 23/12/2025

SOMMAIRE

1. Fiche d'identité du site.....	3
Photomontages du futur site	4
2. Motivation du projet.....	5
3. Phase de déploiement du projet.....	7
a. Phase projet	7
b. Phase travaux.....	7
c. Calendrier indicatif.....	8
4. Plans et visuels du projet.....	9
a. Extrait cadastral avec localisation du site.....	9
b. Avant-Projet.....	10
Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation	10
Vue en plan projetée	11
Vue en élévation projetée	12
c. Plan de situation à l'échelle	13
5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée.....	14
a. Antennes à faisceau fixe.....	14
b. Antennes à faisceau orientable	15
6. Informations.....	16
a. Périmètre de sécurité.....	16
b. Etablissements particuliers	16
7. Etat des connaissances.....	20



1. Fiche d'identité du site

Commune : HERBLAY-SUR-SEINE

Nom du site : T40732

Adresse du site : Chemin des Bournouviers 95220 HERBLAY-SUR-SEINE

Coordonnées du site en Lambert 2^E (Lambert II Etendu) :

X : 585021 Y : 2444300 Z : 59 m NGF

Le projet concerne l'implantation d'une nouvelle antenne relais.

Et fait l'objet d'une / d'un :

OUI	Déclaration préalable
NON	Permis de construire

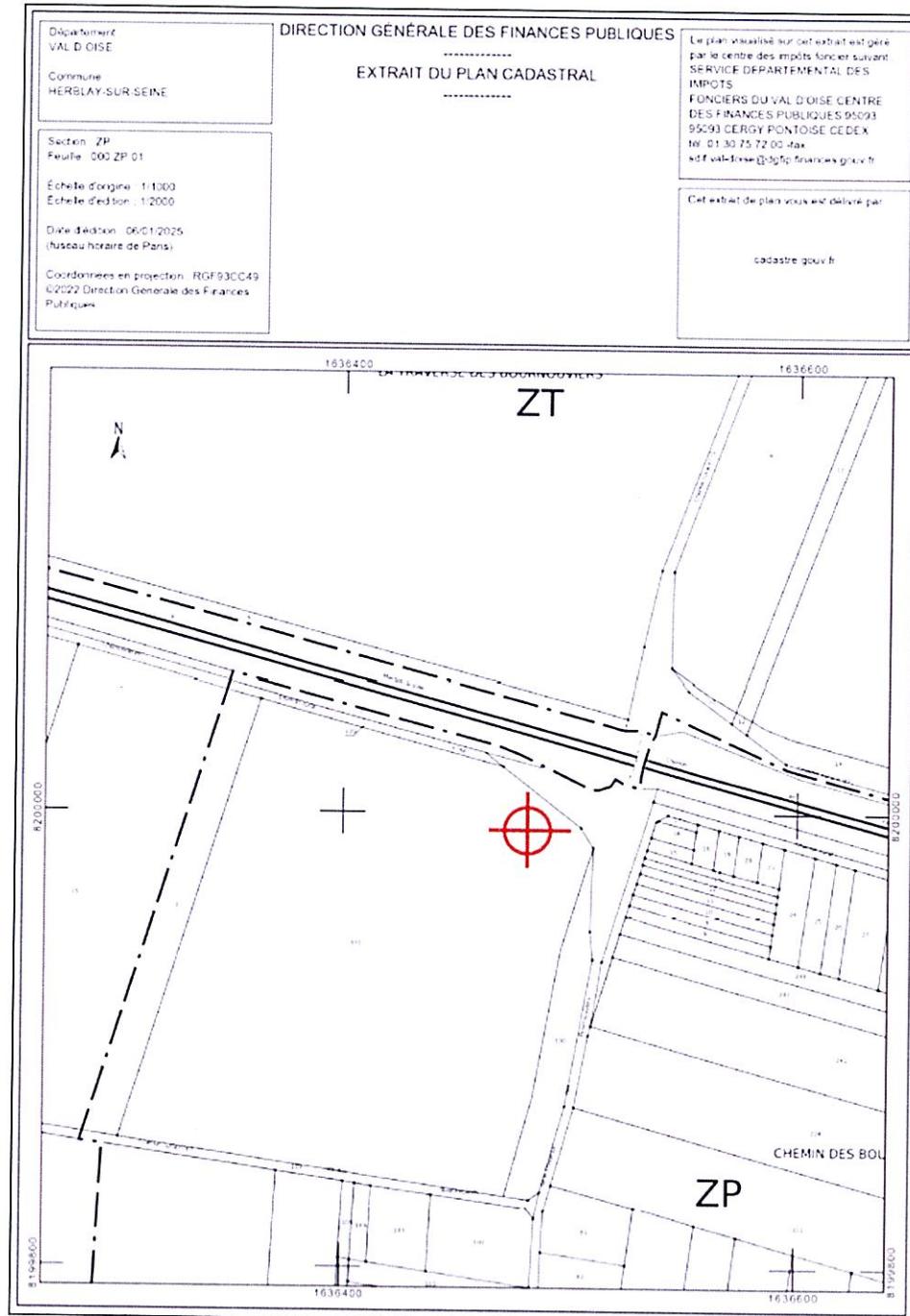
Photomontages du futur site



4. Plans et visuels du projet

a. Extrait cadastral avec localisation du site

Extrait cadastral simple



b. Avant-Projet

Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation

Des photomontages du site futur sont disponibles en page 4 de ce dossier.

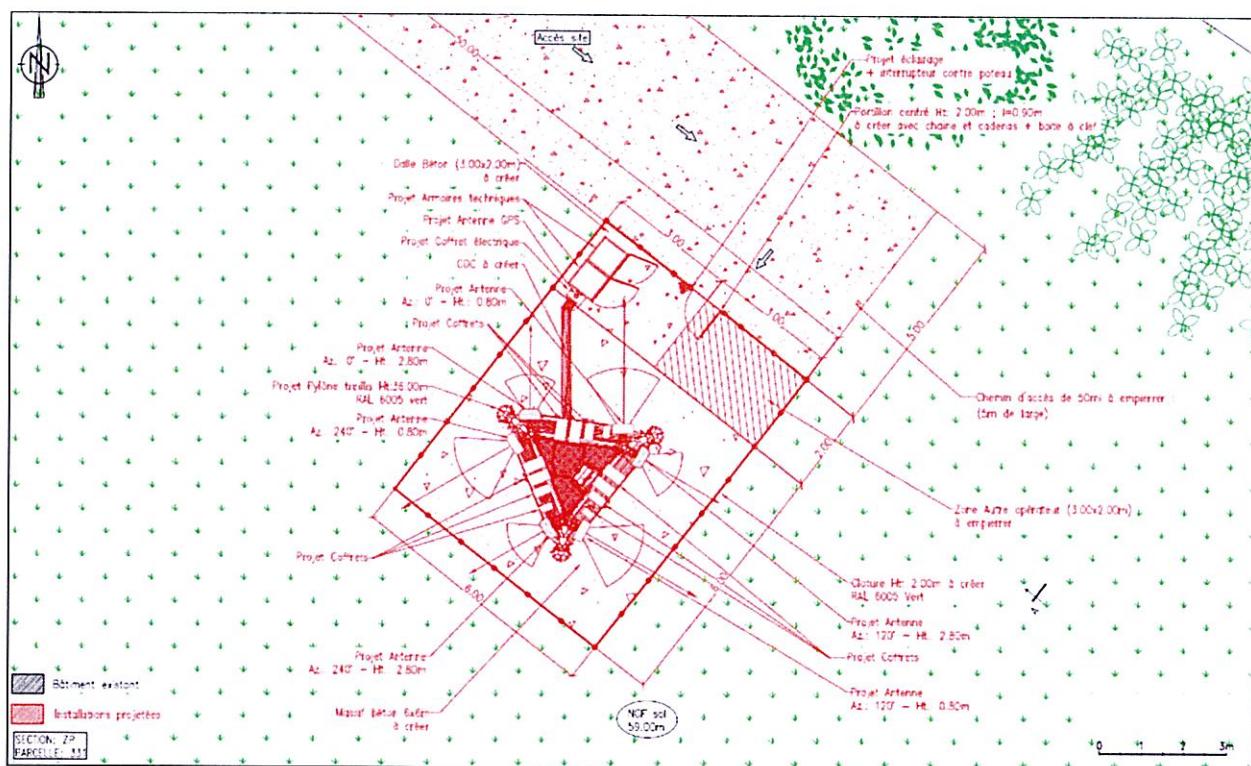
Photo - vue 1



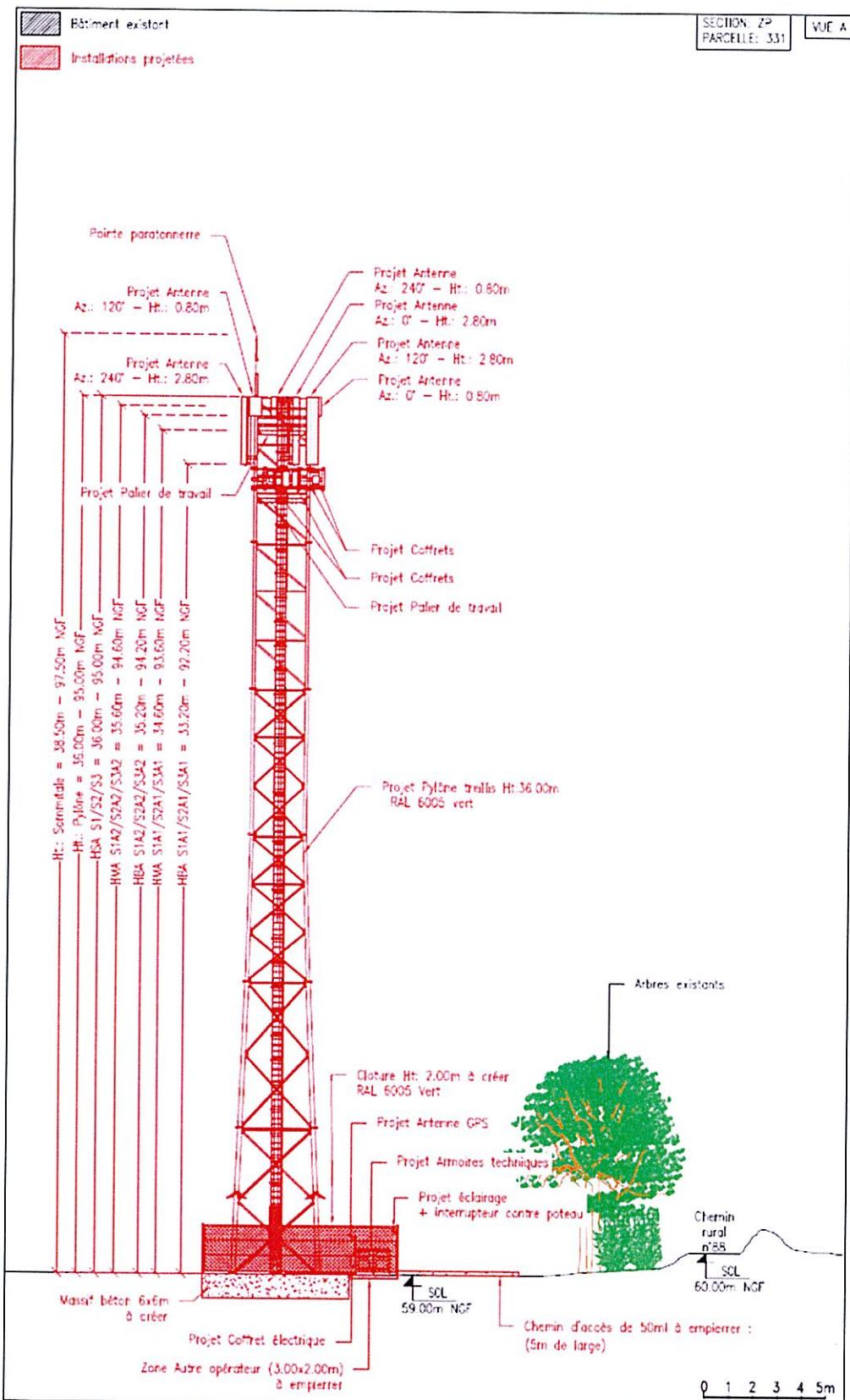
Photo - vue 2



Vue en plan projetée

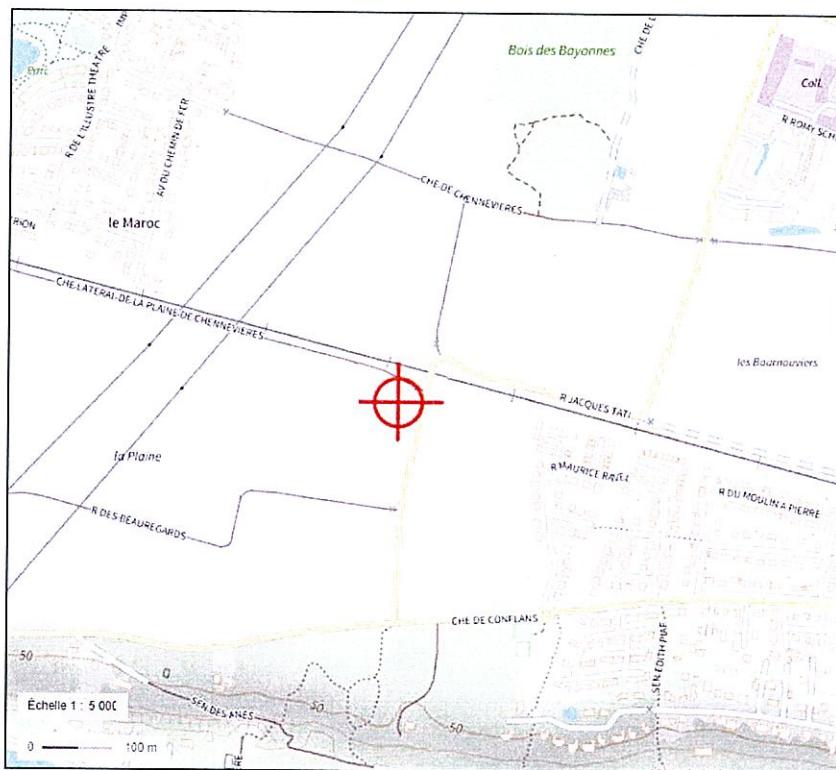


Vue en élévation projetée



c. Plan de situation à l'échelle

Plan de quartier



Vue Satellite



5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues : 6

Si le même nom d'antenne apparaît consécutivement dans les deux tableaux, c'est que le type d'antenne est une antenne capable de porter les technologies 4G et 5G. Cela n'a pas d'incidence sur le calcul habituel de l'exposition du public aux ondes.

a. Antennes à faisceau fixe

N° Antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	Azimut (°) ⁴	HMA (m) ⁵	Angle d'inclinaison – Tilt(°) ⁶	Puissance Isotrope Rayonnée (dBw)
S1A1	4G	LTE 700	0°	34.60m	6°	34.73
	4G	LTE 800				35.23
	4G	LTE 1800				39.34
	4G	LTE 2600				37.73
	4G / 5G	LTE /NR 2100				38.69
S2A1	4G	LTE 700	120°	34.60m	6°	34.73
	4G	LTE 800				35.23
	4G	LTE 1800				39.34
	4G	LTE 2600				37.73
	4G / 5G	LTE /NR 2100				38.69
S3A1	4G	LTE 700	240°	34.60m	6°	34.73
	4G	LTE 800				35.23
	LTE 1800	LTE 1800				39.34
	LTE 2600	LTE 2600				37.73
	4G / 5G	LTE /NR 2100				38.69

⁴ Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

⁵ HMA : hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

⁶ Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

b. Antennes à faisceau orientable

Ce tableau est uniquement rempli si le site porte la technologie 5G sur la fréquence NR 3500, dans le cas contraire, il reste vide.

N° Antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	Azimut (°) ⁷	HMA (m) ⁸	Angle d'inclinaison – Tilt(°) ⁹	Puissance Isotrope Rayonnée (dBw)
S1A2	5G	NR 3500	0°	35.60m	0°	49.30
S2A2	5G	NR 3500	120°			
S3A2	5G	NR 3500	240°			

Tableau de correspondance des puissances isotropes rayonnées et puissance apparentes rayonnées en dB Watt

PIRE (dBW)	PAR (dBW)	PIRE (dBW)	PAR (dBW)	PIRE (dBW)	PAR (dBW)
20	17,85	41	38,85	62	59,85
21	18,85	42	39,85	63	60,85
22	19,85	43	40,5	64	61,85
23	20,85	44	41,85	65	62,85
24	21,85	45	42,85	66	63,85
25	22,85	46	43,85	60	57,85
26	23,85	47	44,85	61	58,85
27	24,85	48	45,85	62	59,85
28	25,85	49	46,85	63	60,85
29	26,85	50	47,85	64	61,85
30	27,85	51	48,85	65	62,85
31	28,85	52	49,85	66	63,85
32	29,85	53	50,85	67	64,85
33	30,85	54	51,85	68	65,85
34	31,85	55	52,85	69	66,85
35	32,85	56	53,85	70	67,85
36	33,85	57	54,85	71	68,85
37	34,85	58	55,85	72	69,85
38	35,85	59	56,85	73	70,85
39	36,85	60	57,85	74	71,85
40	37,85	61	58,85	75	72,85

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, l'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences pour chacun des sites et opérateur concernés. Bouygues Telecom respecte les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

⁷ Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

⁸ HMA : hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

⁹ Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

6. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité¹ accessible au public ?

¹zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

<input checked="" type="checkbox"/>	Non accessible au public
	Balisé

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.

Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.

La présentation distincte des expositions, introduite dans la révision 2.0 du 07/11/2019 des lignes directrices nationales sur la présentation des résultats de simulation, répond à un objectif de transparence.

La distinction, entre l'exposition des antennes à faisceaux fixes d'une part et orientables d'autre part, s'explique par la nature très différente des expositions.

En effet :

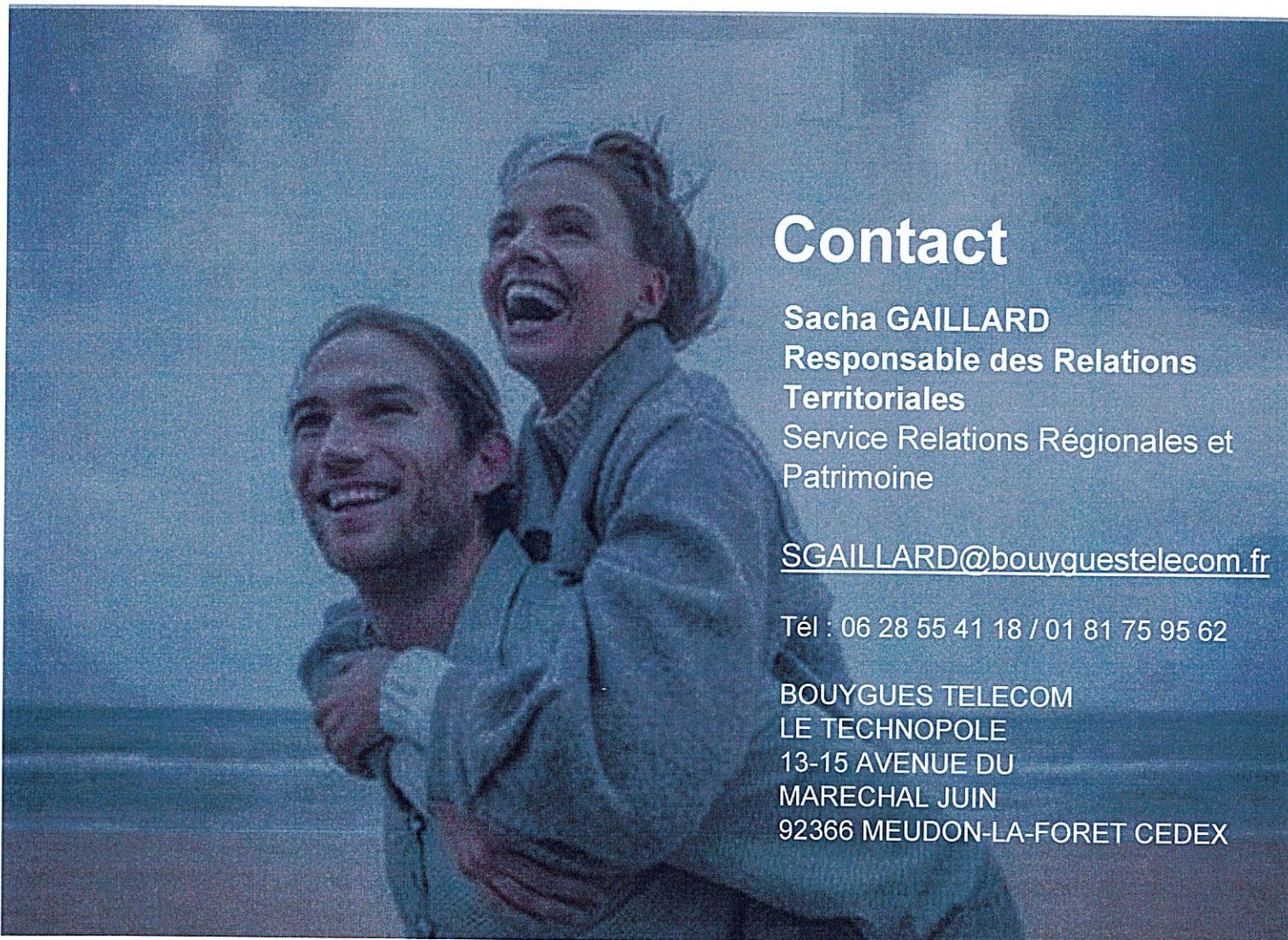
- Les antennes traditionnelles à faisceaux fixes produisent une exposition uniforme dans l'axe de ces dernières et relativement constante dans le temps au gré du cumul des usages des clients connectés sur la station émettrice.

➤ Les antennes à faisceaux orientables produisent, pour leur part, une exposition localisée et d'autant plus réduite que le temps d'exposition est conditionné par :

- La vitesse de communication
- La présence ou non de terminaux 5G actifs dans la direction du ou des faisceaux dynamiques générés par les antennes.

L'appréciation de l'exposition ne saurait s'appuyer sur la somme arithmétique des expositions issues des prédictions de calcul présentées dans ce dossier.

La mesure de l'exposition in situ reste la seule approche pertinente pour apprécier la réalité de l'exposition globale des expositions radiofréquences (FM, Télévision, Téléphonie mobile etc..).



Contact

Sacha GAILLARD
Responsable des Relations
Territoriales
Service Relations Régionales et
Patrimoine

SGAILLARD@bouygestelecom.fr

Tél : 06 28 55 41 18 / 01 81 75 95 62

BOUYGUES TELECOM
LE TECHNOPOLE
13-15 AVENUE DU
MARECHAL JUIN
92366 MEUDON-LA-FORET CEDEX

7.. Etat des connaissances

Documents élaborés par l'Etat

- <http://www.radiofrequencies.gouv.fr/spip.php?article101>
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions – réponses sur les antennes relais

Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : www.anfr.fr
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français :
<https://www.cartoradio.fr/index.html#/>
- Santé : www.anses.fr
- Code des télécommunications : www.arcep.fr

Questions/Réponses sur la 5G

- <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html>
- <https://www.ffe.com/grand-public/faq-5g-et-sante/>